



Déposé le : 9-06-2011

No : CAPERN-085

Secrétaire : Valérie Roy

Québec, le 23 décembre 2010

Monsieur André Forcier  
Président du conseil d'administration  
La Financière agricole du Québec  
1400, boulevard de la Rive-Sud  
Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7

Monsieur le Président,

Comme suite à la lettre que je vous ai adressée le 1<sup>er</sup> décembre dernier ainsi qu'à notre rencontre du 16 décembre, je tiens d'abord à remercier les membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec (FADQ). Nos échanges sur les préoccupations des producteurs agricoles à l'égard des ajustements au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) auront été des plus constructifs.

L'Union des producteurs agricoles a récemment accepté la mise en œuvre des mesures de resserrement au programme ASRA, notamment la mesure d'efficacité de 25 %. Dans ce contexte, je confirme l'engagement, que j'ai pris au nom du gouvernement du Québec, de permettre à la FADQ de conserver tout surplus budgétaire et de les réinvestir au bénéfice des producteurs et productrices agricoles. Aussi, en regard de cet engagement, la FADQ peut verser aux producteurs visés par la mesure d'efficacité au titre de mesure d'atténuation supplémentaire les surplus réalisés, et ce, pour les exercices financiers prenant fin d'ici le 31 mars 2013, sans excéder les sommes qui auraient été autrement versées en l'absence de ladite mesure.

Par ailleurs, toute mesure en ce sens devra se faire dans le respect du cadre budgétaire et après versement au Fonds ASRA des contributions requises par les analyses actuarielles effectuées dans le cadre de l'administration des programmes. Au 31 mars 2013, le bilan de la situation financière de La Financière agricole sera réalisé tel que prévu. Ainsi, l'opportunité de reconduire ces mesures pourra être considérée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

LAURENT LESSARD